REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_05-

Parc naturel régional des Baronnies provençales

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

11 JUILLET 2025

N° 2025-09-05

Séance reconvoquée pour défaut de quorum constaté lors de la séance initiale du 8 juillet 2025
Conformément aux dispositions de l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le comité syndical, valablement convoqué une seconde fois à trois jours d'intervalle, peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents.

L'an deux mille vingt-cinq, le onze juillet à dix heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du huit juillet deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX.

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 142
Présents (mini 40) : 21

Nombre de voix

En exercice : 262
Présentes : 33
Représentées : 48
Total (mini 132) : 81

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 8 juillet, conformément à l'article L2121-17 du CGCT, le Comité Syndical délibère valablement sans condition de quorum.

1 représentante du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes (porteuse de 6 voix)
Patricia PICARD

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (porteuse de 6 voix)
Agnès ROSSI

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix chacun)
Gilles CREMILLIEUX, Frédéric ROUX

17 représentants des communes, commune associée et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)
Janine AMAR, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Pierre DALSTEIN, Stéphane DECONINCK, Claudine GOURDON, Henri GRAUGNARD suppléant, Vincent JACQUEMART, Catherine LANTEAUME, Céline LASCOMBES, Dominique MALLIÉ, Nicole PELOUX, Pierre REYNAUD, Frédéric ROUX, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude BAS à Sébastien BERNARD, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Annie FEUILLAS et Brigitte LANGOUET à Stéphane DECONINCK, Annick REYNAUD-FREY à Vincent JACQUEMART, Fabien LIMONTA et Renée MAOUI à Nicole PELOUX, Marlène MOURIER et Marie-Hélène THORAVAL à Patricia PICARD, Jacqueline BOUYAC et Chantal EYMEOUD à Agnès ROSSI, Claude AURIAS à Frédéric ROUX.

Délégués excusés

Monique BALDUCHI, Fabienne BARBANSON, Françoise BELLANGER suppléante, Pierre COMBES, Patricia EYSSERIC, Rosy FERRIGNO, Anne GENTIL, Jean-Claude GERMAIN suppléant, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Alain LABROT, Corinne MOULIN, Jennifer NORIS, Martine PECH-RABASSE, Éric PHELIPPEAU, Pascale ROCHAS, Yannis ROCHAS, Olivier SALIN,

Invités excusés

Marie-José ALLEMAND, députée des Hautes-Alpes, Christine HACQUES sous-préfète de Nyons, Marie POCHON députée de la Drôme.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_05-

Participaient également à la réunion :

Patricia BILCOCQ, journal la Tribune
Frédéric GIRARD, chargé de mission région Auvergne-Rhône-Alpes
Jacques SELLIER, Chabestan
Jean SCHÜLER, Trescléoux

Monsieur Gilles CREMILLIEUX est nommé secrétaire de séance.

Objet : Projet Alimentaire Territorial – Plan de financement animation et actions 2025-2028

Montant des dépenses PnrBP	2025	2026	2027	2028
Fonctionnement	40 165,52 €	125 832 €	96 876 €	56 600 €
Investissement	-	-	-	-

Coût global prévisionnel (y compris dépenses des partenaires)	Dépenses	Recettes
	319 473,52 €	247 211,19 €

Rapport :

La Présidente expose,
Le projet alimentaire territorial (PAT) de niveau 2 a été validé en octobre 2024, grâce à l'engagement de nombreux partenaires sur les dernières années. Un plan d'actions ambitieux a été proposé, mais les financements mobilisés en 2024 dans le cadre de l'appel à projets de la DRAAF n'ont permis de garantir qu'une petite partie des actions projetées.

Le syndicat mixte du Parc a donc depuis ce début d'année 2025 recherché différentes opportunités financières pour permettre de déployer le projet alimentaire sur le territoire autour de ses 4 axes de travail qui ont fait l'objet de plusieurs délibérations ce printemps permettant un ajustement du plan de financement initial.

Pour 2025, et pour les années suivantes, l'animation est au cœur de la réussite du dispositif, visant à créer le lien entre les partenaires, les appuyer dans la recherche de financements, enclencher les dynamiques collectives et initier des actions. Elle a été envisagée sur un mi-temps.
Des actions de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement des citoyens ont aussi été engagées depuis 2021 sur le territoire. L'objet de cette délibération est de donner à voir la globalité des financements envisagés concernant le Parc et certains de ses partenaires.

En complément des financements de l'Etat obtenus sur l'appel à projets (Planification écologique) 2024, et pour permettre de déployer l'animation du PAT sur 2025-2027, le syndicat mixte du Parc propose de mobiliser différents appels à projets dont :

- la mesure du FEADER sur la stratégie territoriale
- le nouvel appel à projet du Plan National pour l'Alimentation (PNA) 2025
- et les crédits d'un appel à projet « santé-environnement » de l'Agence Régionale de Santé

Concernant le déploiement de l'axe autour de l'accessibilité alimentaire, le syndicat mixte du Parc propose de porter l'animation d'un projet autour de l'accessibilité alimentaire sur le Buëch. Cette animation sera réalisée sur le mi-temps complémentaire du poste de chargé de projet alimentation.
Pour cela, le syndicat mixte du Parc et les partenaires de ce projet ont déposé un projet dans le cadre du LEADER Sisteronais-Buëch.

Le budget global et le plan de financement prévisionnel sont ainsi ajustés pour tenir compte des différents volets du PAT faisant appel à différents financeurs.

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_05-

NATURE DES DEPENSES	Montant en € TTC	RECETTES	Montant en €
INGENIERIE			
Animation du PAT : coordination, organisation des instances, mobilisation des partenaires, structuration des partenaires autour de l'axe 4 de l'accessibilité alimentaire ▪ 27 mois mi-temps - ***dépense éligible FEADER T01*** ▪ 6 mois à temps plein supplémentaires si financements DRAAF disponibles en 2028	61 804,08 € 22 000 €	DRAAF - AAP Planification écologique 2024 (obtenus)	50 000 €
Coordination par la chargée de mission développement territorial : encadrement technique, lien aux financeurs, participation aux COPIL : 0,15ETP/an - ***dépense éligible FEADER T01***	24 721,63 €	DRAAF - AAP Planification écologique 2025	54 900 €
Coûts indirects et frais de déplacements – ***dépense éligible FEADER T01*** d'octobre 2025 à juin 2028	12 360,82 €		
Axe 1 - Coordonner un collectif d'échange et d'entraide de bonnes pratiques entre producteurs - Temps chargée de mission agriculture/pastoralisme : 35 jours	9 497,67 €	FEADER T01	34 017 €
Axe 3 –Sensibiliser les publics à l'alimentation : actions partenariales autour de la notion d'une seule santé et des liens à l'alimentation - Temps CdM développement territorial	2 500,92€	ARS - AAP santé environnement (obtenu)	11 565 €
PRESTATIONS			
Axe 1 - Créer un fond local pour expérimenter de nouvelles productions : formation mobilisation d'épargne privée, accompagnement sur la structuration juridique – prestation phase 1 (6 jours expert national à 1 500€/jour ou avocat) - exploration des capacités du territoire	9 000 €	Autofinancement du CEDER	4 862,45 €
Axe 1 -Phase 2 projet de fonds local : accompagnement sur la structuration juridique etc. – prestation (14 jours expert national à 1 500€/jour ou avocat) - statuts et fonctionnement	21 000 €	Autofinancement de la Chambre d'Agriculture de la Drôme	1 252,74 €
Axe 3 –Sensibiliser les publics à l'alimentation : actions partenariales autour de la notion d'une seule santé et des liens à l'alimentation - Temps CdM développement territorial - prestation intervenants	1 000 €	Autofinancement du Carrefour des Habitants	2 009 €
Communication : ▪ 1 article par an / 1 podcast sur la durée du projet ▪ 1 podcast sur la mission du PAT (mise en lumière de la stratégie)	4 000 € 3 500 €	Autofinancement projet « Champs des A »	6 000 €
Sous total dépenses du Parc	**171 385,12 €**	Autofinancement du Parc (dont valorisation du temps Cdm agri et Cdm développement territorial pour 36 720€)	58 716,33 €
Dépenses des partenaires - axe 1/ 2 /3 du PAT - réalisation des actions de sensibilisation des publics, d'accompagnement des collectifs de producteurs - CA26, CEDER, Carrefour des Habitants, Champs des A	51 937,40 €		
Montant total du projet	**223 322,52 €**	**TOTAL**	**223 322,52 €**

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_05-

Pour l'axe 4 du PAT, le syndicat mixte du Parc et ses partenaires sur le territoire haut-alpin ont élaboré une candidature pour une « expérimentation d'alimentation solidaire et durable » dans le cadre d'une coopération LEADER entre plusieurs territoires haut-alpins souhaitant tester des approches innovantes de modèle d'aide alimentaire impliquant les bénéficiaires, et favorable aux producteurs. A ce titre, le syndicat mixte du Parc se positionne comme chef de file pour les partenaires du projet du Buëch.
Pour cette action, le budget et plan de financement prévisionnel sont les suivants :

Nature de la dépense par partenaire	Montant en € TTC	Recettes	Montant en €
PNR des Baronnies Provençales	**67 731 €**	LEADER Sisteronais Buëch (64%)	61 537 €
Dépense de salaire : animation du projet sur le Buëch - Mi-temps sur 27 mois	44 663 €		
Dépense de salaire : chargée de mission développement territorial (coordination, suivi) 104h sur la durée du projet	2 568,8 €		
Frais de réception - 9 séances de formation des habitants + 12 séances de gouvernance - évènement de communication/promotion (lancement du projet, lancement de l'expérimentation, etc.)	6 500 €	Contrepartie Nationale (16 %)	15 384 €
Études, formations et conseils (prestations)	5 000 €	Autofinancement du Parc (14%)	13 546 €
Communication et édition d'un bilan à destination du grand public (graphisme/impression) / affiches / flyers	6 000 €		
Mise en place du moyen de paiement	3 000 €		
ADEAR	**16 000 €**	Autofinancement de l'ADEAR (3%)	3 200 €
Dépenses de salaire : temps dédié au lien avec les agriculteurs et animations de temps de formation des habitants (20% = 650h pour 2 ans)			
Udess 05	**9 950 €**	Autofinancement de l'UDESS (2%)	1 990 €
Dépenses de salaire : mi-temps pour l'animation de la coopération départementale – temps salarié au prorata (⅓) sur 18 mois			
MJC de Laragne	**2 470 €**		
Dépenses de salaire : temps dédié au recueil de "Paroles d'habitants", notamment via ses quelques 500 adhérents, autour de la question de la place de la question alimentaire dans leur quotidien (consultation "au fil de l'eau" et proposition d'au moins deux séances d'échanges-débats). [env. 100h]		Autofinancement de la MJC (1%)	494 €
TOTAL	**96 151 €**	**TOTAL**	**96 151 €**

L'ensemble de ces actions permettent d'envisager l'embauche du chargé.e de projet alimentation pour l'automne 2025 pour une durée prévisionnelle de 33 mois.

Délibération

- Vu les précédentes actions du PAT engagées et considérant notamment les délibérations :
  - n°2025-07-03 et n°2025-07-04 en date du 20 mai 2025 modifiant les budgets et plan de financement des projets prévus dans le cadre du déploiement du PAT, et engageant le SM du Parc dans le portage d'une expérimentation d'alimentation solidaire et durable
  - n°2024-08-05, en date du 17 septembre 2024 validant le portage du Projet Alimentaire de Territoire et le plan d'actions proposé par les partenaires, et engageant le syndicat mixte du Parc dans le portage de l'animation territoriale du PAT
  - n°2024-03-05 en date du jeudi 21 mars 2024 engageant le syndicat mixte du Parc dans le projet de recherche TRAACT – Territoires de la Transition Agricole et Alimentaire : expérimenter, capitaliser, accompagner

REÇU EN PREFECTURE
le 11/07/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-026-200059368-20250711-2025_09_05-

- n°2023-11-07 en date du 6 octobre 2023 modifiant les budget et plan de financement du PAT pour ajout d'un financement de l'ARS
- n°2022-09-04 en date du 24 juin 2022 ajustant le budget du PAT suite à l'instruction des services de l'Etat ;
- n°2021-10-10 en date du 25 octobre 2021 ayant pour objet l'ajustement du budget et du plan de financement ;
- n°2021-07-04 en date du 10 mai 2021 ayant pour objet la stratégie du Plan Alimentaire Territorial ;
- n°2017-01-09 sur l'engagement des partenaires dans l'élaboration d'un projet alimentaire de territoire dans le cadre d'un premier projet porté par les chambres d'agriculture et le syndicat mixte du Parc ;

- Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre l'animation du projet alimentaire territorial avec les partenaires impliqués ;
- Considérant la feuille de route 2025-2027 qui fait de l'alimentation une entrée structurante de l'axe agricole pour les trois années ;
- Considérant la Charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales, et en particulier :
  - L'Ambition 2 « Relocaliser une économie fondée sur l'identité et la valorisation des ressources territoriales » ;
  - Les orientations :

  II.1. Développer et promouvoir une agriculture de massif diversifiée de qualité

  II.4. Anticiper et innover en mobilisant des ressources territoriales nouvelles
  - Les mesures :

  II.1.1 Développer et valoriser les démarches de qualité d'une mosaïque de cultures agricoles

  II.1.3. Construire des réseaux d'échanges à forte valeur ajoutée, économique, sociale et environnementale

  II.4.1. Adapter l'agriculture aux évolutions climatiques, sociétales et économiques

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

- **Valide** la stratégie du projet alimentaire de territoire pour les années 2025-2028, le budget et le plan de financement prévisionnel présentés
- **Valide** l'engagement du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales dans le portage d'une expérimentation d'alimentation solidaire et durable en tant que chef de file dans le cadre d'une coopération LEADER
- **Valide** les budgets et plan de financements prévisionnels présentés pour les opérations prévues sur la période 2025 – 2028, notamment pour « l'expérimentation d'une alimentation solidaire et durable » sous réserve de la validation par le Comité de programmation LEADER Sisteronais-Buëch
- **Décide** de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses ci-dessus en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention, notamment une aide auprès du dispositif T01 « déployer une stratégie locale de développement », et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

La Présidente
Nicole PELOUX